

PROCES-VERBAL  
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2014

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire soussigné, certifie que le procès-verbal du Conseil municipal, en date du 16 janvier 2014 a été affiché le 29 janvier 2014, dans les conditions prévues à l’Article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 6 février 2014, Jean-Yves GUELLIER, Maire de Molineuf, a convoqué le Conseil municipal en séance ordinaire pour le 12 février 2014, afin de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- 1- . Aménagement de trottoirs RD 766 – 3<sup>ème</sup> Tranche : demande de subvention au titre des amendes de police,
- 2- Achat de terrain à la Loge,
- 3- Proposition de contrat de maîtrise d’œuvre pour l’aménagement des sanitaires de l’école maternelle,
- 4- Remboursement d’un achat de 3 albums photos du Centenaire, à un adjoint,
- 5- Questions diverses

Etaient présents :

M. Jean-Claude GOHIER, M. Dominique PILLOT, M. Jean-François CHAMP adjoints au Maire.  
Mme Dominique BOILEAU, Mme Christine PAVY, M. Michel PREVOST, Mme Michèle BOBIN, Mme Nathalie CERÉ,  
Mme Claudine DELFAU, Mme Florence VIAL, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Monsieur André GOUJON qui a donné pouvoir à Jean-Claude GOHIER  
Monsieur André MANDARD qui a donné pouvoir à Dominique PILLOT  
Monsieur Christian SÉNÉCHAL (arrivé à 21h20 – présent au « Tour de Table »)

Mme Florence VIAL a été nommée secrétaire de séance.

Le Maire demande l’approbation du procès - verbal du 16 janvier 2014.

Les modifications suivantes sont demandées:

- P 2/5 1.3<sup>ème</sup> paragraphe : Remplacer « la précédente municipalité » par « le président syndicat d’eau ».  
Ajouter (restes à réaliser) après engagés.  
P 5/5 7.4<sup>ème</sup> paragraphe : Remplacer « carte d’identité » par « pièce d’identité ».

Le procès -verbal ainsi amendé est adopté à l’unanimité.

Le Maire passe à l’ordre du jour :

**1. Aménagement de trottoirs RD 766 – 3<sup>ème</sup> Tranche : demande de subvention au titre des amendes de police,**

Afin de poursuivre la réhabilitation du trottoir, bordant la RD 766 et le long des immeubles classés pairs, du n°12, route d’Orchaise jusqu’au début de la rue du 19 mars, la commune de Molineuf veut procéder aux travaux d’aménagement et de sécurité sur le dit trottoir pour améliorer le cheminement et la sécurité des piétons.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l’unanimité:

- AUTORISE le maire à faire réaliser ces travaux pour un montant estimé à 58 738€ HT soit 70 485,60€ TTC.
- SOLICITE Monsieur le Président du Conseil Général pour l’octroi d’une subvention au titre des amendes de police afin d’aider la Commune à réaliser ces travaux.

## **2 Achat de terrain à La Loge**

Le Maire précise qu'il s'agit d'un échange de parcelles de terrain entre la Commune et M et Mme Claude BOUCARD.

Le Maire explique que Monsieur et Madame Claude Boucard proposent de vendre à la Commune une partie de la parcelle E1231, située au lieu-dit « La Loge » d'une superficie de 263 m<sup>2</sup>, ainsi qu'il résulte d'une division de cette parcelle effectuée le 30 Janvier 2014.

Le Maire explique que la Commune propose de vendre à Monsieur et Madame Claude Boucard, une partie de la parcelle E62 d'une superficie de 30m<sup>2</sup> située au lieu-dit « La Loge » ainsi qu'il résulte d'une division de cette parcelle effectuée le 30 Janvier 2014.

Le Maire souligne l'opportunité d'acquérir ces parcelles puisqu'elles se situent dans le périmètre de la future zone constructible ; Il propose de fixer le prix de m<sup>2</sup> à 6,50€, conformément à ce qui avait été proposé lors de la réunion du mercredi 12 décembre 2012 avec les propriétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'acquérir la parcelle cadastrée E 1231 récemment divisée, au lieu-dit « La Loge » appartenant à Monsieur et Madame Claude Boucard au prix de 6,50€ le m<sup>2</sup> soit 1709,50€ pour un total de 262 m<sup>2</sup>.
- DÉCIDE de vendre la parcelle cadastrée E 62 récemment divisée au lieu-dit « La Loge » appartenant à la Commune, à Monsieur et Madame Claude Boucard au prix de 6,50€ le m<sup>2</sup> soit 195€ pour un total de 30 m<sup>2</sup>.
- CHARGE le Maire ou l'un de ses adjoints délégués de signer toutes les pièces relatives à cette affaire auprès de Maître HEME de LACOTTE, notaire à HERBAULT.
- DIT que les frais concernant cette acquisition seront à la charge de la Commune.

## **3 Proposition de contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des sanitaires de l'école.**

Le Maire rappelle que lors de la réunion de la Commission de Finances la décision a été prise de réaliser les travaux des sanitaires de l'école cette année.

Il propose de passer le contrat de maîtrise d'œuvre.

Le Maire rappelle qu'une estimation du coût des travaux d'aménagement des sanitaires de l'école a été réalisée par M Philippe CHAUVEAU, consultant en bâtiment et qu'elle s'élève à 40 000€ HT soit 48 000€ TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à 12 VOIX POUR et 1 ABSTENTION:

- ACCEPTE de prévoir ces travaux en 2014.
- ACCEPTE la proposition de contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des sanitaires de l'école, faite par M Philippe CHAUVEAU
- CHARGE le Maire de signer ledit contrat pour un montant de 6 950€ TTC.
- DECIDE d'ouvrir des crédits en investissement avant le vote du budget 2014 au compte 21 312 pour un montant de 6 950€.

## **4 Remboursement d'un achat de 3 albums photos du Centenaire, à un adjoint.**

Pour assurer la réalisation de l'album du Centenaire du nom de la Commune, M Dominique PILLOT a dû régler personnellement les 3 exemplaires de démonstration.

La délibération suivante est votée :

Le Maire explique que la commune doit rembourser à M Dominique PILLOT, 3<sup>ème</sup> adjoint, la somme de 176,84€ correspondant au règlement qu'il a dû effectuer lors de la commande de 3 albums du Centenaire de la commune de Molineuf.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rembourser la somme de 176,84€ à M Dominique PILLOT, 3<sup>ème</sup> adjoint.

#### **4 Questions diverses**

##### **Permanences pour Élections Municipales :**

Le tableau de permanence pour la tenue du bureau de vote les 23 et 30 Mars est distribué aux élus.

##### **Terrain Chemin des Blossières :**

Le Maire explique que la Commune possède un terrain d'environ 3000 m<sup>2</sup> au fond du chemin des –.

Ce terrain est inexploitable car il a été comblé il y a des années avec des gravats, blocs de pierre sur une hauteur de 5 – 6 mètres.

La Commune a l'opportunité de le vendre à un artisan d'Orchaise qui est intéressé. Le prix de vente pourrait être négocié à 0,40€ le m<sup>2</sup>.

Le Maire demande à chacun d'y réfléchir car cette question sera inscrite à l'Ordre du jour du prochain conseil municipal.

##### **TOUR DE TABLE**

- M. CHAMP demande s'il existe un protocole d'évacuation à l'école. Le Maire s'occupe de cette question.  
M. CHAMP demande si le conseil municipal serait d'accord pour instaurer une taxe d'habitation pour les logements inoccupés depuis plus de 5ans.  
M SÉNÉCHAL arrive à 21h20.  
Mme VIAL demande si le problème d'inoccupation de logements vacants se pose réellement à MOLINEUF  
Elle estime qu'instaurer une telle taxe n'est pas fondé et pense que ce serait une ingérence dans la gestion des biens privés.
- M GOHIER indique que l'expert est venu constater les dégâts sur le mur devant le local des pompiers. Celui-ci sera réparé.  
Concernant le dysfonctionnement de l'éclairage extérieur de l'église, l'électricien a constaté qu'il y avait des infiltrations d'eau et va procéder gracieusement aux réparations nécessaires.  
M GOHIER a eu la confirmation d'un projet d'aménagement du carrefour RD 135 / RD 166, proposé et financé par le Conseil Général. Un courrier doit être envoyé en Mairie.
- M PILLOT informe le Conseil qu'un « café paysan » aura lieu le Vendredi 14 Mars à l'hôtel du pont, organisé par l'ADDEAR (Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural de Loir-et-Cher), en présence d'agriculteurs sur le thème « bactéries à la ferme, amies ou ennemies ? »  
M PILLOT a eu un contact avec le secrétaire Départemental du Syndicat des agriculteurs de Loir-et-Cher qui voudrait construire un lieu ouvert avec une miellerie de démonstration pour accueillir notamment des écoles.  
M PILLOT a proposé Molineuf et demande que chacun réfléchisse à un endroit possible sur la commune, si ce projet se confirme.
- M GOHIER indique que le Samedi matin 24 Mai, un défilé de tracteurs venant de Saint-Gourgon pour se rendre à Saint-Aignan, s'arrêtera sur la Place de la Mairie.
- M PREVOST demande s'il est possible d'installer un miroir en bas du chemin du Vieux Tertre afin de sécuriser la circulation à cet endroit.. M GOHIER va se renseigner.
- Mme BOILEAU demande s'il est possible d'enlever les arbres abattus près du chemin longeant les bords de Cisse, côté La Motte. Le Maire répond que cela peut être fait s'ils sont situés sur des terrains communaux, sinon c'est aux propriétaires concernés de le faire.
- M SÉNÉCHAL a vu dans le PLU que toutes les voies sans issue doivent avoir une aire de retournement pour les véhicules. M PILLOT précise que c'est applicable aux voies nouvelles et non existantes.  
M SÉNÉCHAL a reçu un mail avec une note sur le niveau des dépenses par habitant pour Molineuf, selon certains critères, établie par « les contribuables associés ».
- Mme DELFAU informe le Conseil municipal, que le bulletin municipal est à l'impression aujourd'hui.
- Le Maire rappelle le rendez-vous du 13 février à 13h15 place de la Mairie pour assister à la visite de logements sociaux par Terre de Loire Habitat.  
A 17h30 c'est le CAUE qui vient rendre compte des projets déposés par les 3 équipes d'architectes sur La Loge.  
Le Prochain Conseil municipal aura lieu le Jeudi 13 Mars 2014 à 20h30.

Aucune autre question n'est soulevée, la séance est levée à 21h50.